

Arrêté n°2021-140

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4 et R613-32 et suivants, relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme Licence Professionnelle Logistique et pilotage des flux. Parcours : Logistique globale est constitué conformément au document joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 19/05/21

P/la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente chargée de la formation
et de la vie étudiante


UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2
UNIVERSITÉ DE LYON
ACADEMIE DE LYON

M-K Lhomme

Licence Professionnelle
 Logistique et pilotage des flux. Parcours : Logistique globale

CP VAE	Présidente de jury	Enseignantes	Professionnels
VAE	BRUNEAU Nathalie MCF	BRUNEAU Nathalie MCF	LOMBARD Pierre-Alain Professionnel
		CHARLES Aurélie MCF	CADIOU Yvon Professionnel
		BENTAHA Mohand-Lounes MCF- responsable de la LP Logistique et pilotage des flux	
		Suppléants	Suppléants

Annexe Arrêté n°2021-140

La Présidente
 Nathalie DOMPNIER

